

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 55138 22 Fax: (251-11) 5519321
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

**ATELIER REGIONAL POUR L'AFRIQUE DU NORD
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
FRONTIERE DE L'UNION AFRICAINE**

**ALGER, ALGERIE
16 –17 OCTOBER 2008**

CONCLUSIONS

**CONCLUSIONS DE L'ATELIER REGIONAL POUR L'AFRIQUE
DU NORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
FRONTIERE DE L'UNION AFRICAINE
ALGER, ALGERIE, 16-17 OCTOBRE 2008**

1. Dans le cadre du suivi de la Déclaration sur le Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) et ses modalités de mise en œuvre, telle qu'adoptée par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontière, tenue à Addis Abéba, en Ethiopie, le 7 juin 2007, et entérinée subséquemment par le Conseil exécutif de l'UA lors de sa 11^{ème} session ordinaire, tenue à Accra, au Ghana, du 27 au 29 juin 2007, la Commission de l'UA a organisé un atelier régional pour l'Afrique du Nord sur la mise en œuvre du PFUA à Alger (au siège du Centre africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme – CAERT) , Algérie, les 16 et 17 octobre 2008. L'atelier a été ouvert par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA et le Directeur général des Affaires juridiques et consulaires au Ministère algérien des Affaires étrangères au nom du pays hôte, l'Algérie.

2. Les Etats membres suivants de la région de l'Afrique du Nord ont participé à l'atelier : Algérie, Egypte, Libye, République arabe sahraouie démocratique (RASD) et Tunisie.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) suivantes y ont également assisté : CENSAD, COMESA, CEEAC, CEDEAO et EAC.

4. En outre, le Secrétariat des Nations unies, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Commission des frontières du Nigeria (NBC), la GTZ, d'autres organisations et ONG étaient également représentés à cet atelier, en qualité d'observateurs.

5. L'atelier a permis de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PFUA. Les délibérations de l'atelier ont, en particulier, porté sur les actions concrètes prises au niveau de la région de l'Afrique du Nord pour assurer le suivi des aspects spécifiques du PFUA liés à la délimitation et à la démarcation, à la coopération transfrontalière et au renforcement des capacités, ainsi qu'à d'autres aspects du Programme portant sur sa vulgarisation, le partenariat et la mobilisation des ressources.

6. A l'issue des délibérations, l'atelier est parvenu aux conclusions suivantes :

a) Délimitation et de démarcation

7. L'atelier s'est félicité des progrès importants accomplis par les pays de la région s'agissant du processus de délimitation et de démarcation de leurs frontières, qui, comme souligné dans la Déclaration sur le PFUA et les modalités de sa mise en œuvre, relève avant tout de la décision souveraine des Etats, et a rendu hommage à tous les Etats concernés pour leurs efforts et leur engagement. Afin de consolider les progrès accomplis jusqu'ici, l'atelier recommande ce qui suit :

- (i) l'accélération du processus de délimitation et de démarcation des frontières qui ne l'ont pas encore été, en ayant à l'esprit le délai fixé par les chefs d'Etat et de Gouvernement du continent dans le Protocole d'Accord de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA), adopté lors du Sommet de l'OUA tenu à Durban, en Afrique du Sud, en juillet 2002, et qui prévoit l'achèvement de cette opération sur l'ensemble du continent d'ici 2012. Les pays concernés sont encouragés à tenir l'UA régulièrement informée des mesures par eux prises en vue de la réalisation de cet objectif ;
- (ii) l'adoption de mesures concrètes pour, le cas échéant, densifier les bornes frontalières et élaborer, à cet effet, des plans détaillés, y compris sur les coûts financiers y afférents, afin de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires ;
- (iii) que les Etats membres de la région qui ne l'ont pas encore fait soient encouragés à accélérer la transmission à la Commission de l'UA du questionnaire dûment rempli sur l'état des frontières africaines qui leur a été adressé en avril 2008. La Commission enverra de nouveau le questionnaire pour faciliter l'achèvement de cette opération d'ici la fin 2008 ;
- (iv) la transmission à la Commission de l'UA des coordonnées des services chargés des frontières et autres institutions compétentes, ainsi que celles des experts des pays de la région, et ce dans le cadre de la réponse au questionnaire sus-mentionné, en vue de faciliter la coopération interafricaine dans le domaine de la délimitation et de la démarcation des frontières, à travers l'échange d'expériences et la mise à disposition d'experts ;
- (v) l'organisation, avant la fin de l'année 2009, d'une réunion technique regroupant les organes nationaux du continent chargés des frontières, de la cartographie et de levé, pour échanger leurs expériences.

b) Coopération transfrontalière

8. L'atelier a noté avec satisfaction la mise en place par les pays de la région de mécanismes visant à approfondir la coopération transfrontalière au sein de la région, ainsi qu'entre cette dernière et les pays voisins appartenant à d'autres régions. A cet égard, l'atelier a mis en relief aussi bien les projets en cours impliquant certains pays de la région et d'autres Etats voisins, y compris ceux relatifs aux infrastructures, tels que le projet d'autoroute transsaharienne et le projet de gazoduc transsaharien, que d'autres projets portant sur les questions de santé, de commerce, de libre circulation des personnes, d'environnement, de protection civile, de lutte contre l'immigration illégale et de sécurité.

9. L'atelier recommande ce qui suit :

- (i) le lancement d'une opération visant à réaliser un inventaire exhaustif des initiatives de coopération transfrontalière et des accords existants dans la région, afin de les vulgariser, d'évaluer leur état de mise en œuvre et de formuler des recommandations sur les modalités suivant lesquelles ils pourraient contribuer davantage à la réalisation des objectifs du PFUA. A cet égard, les pays de la région sont encouragés à apporter la coopération et l'appui nécessaires à la consultance que la Commission de l'UA envisage d'entreprendre en temps voulu, dans le cadre des mesures initiales pour le lancement du PFUA telles qu'énoncées dans la Déclaration adoptée à Addis Abéba en juin 2007 ;
- (ii) la mise en exergue des liens existants entre toutes les initiatives de coopération transfrontalière en cours et les dispositions pertinentes du PFUA, afin d'inscrire ces initiatives dans le cadre du Programme et de sensibiliser tous les acteurs concernés sur les objectifs poursuivis ;
- (iii) l'adoption de mesures additionnelles pour renforcer la coopération transfrontalière d'initiative locale, y compris à travers l'élaboration d'instruments juridiques appropriés et la création de Fonds régionaux, tel que préconisé par la Déclaration sur le PFUA . De son côté, la Commission de l'UA doit faciliter l'échange d'expériences avec les autres régions du continent. A titre initial, la Commission de l'UA facilitera un voyage d'études d'experts nord africains en Afrique de l'Ouest d'ici la première moitié de 2009, voyage qui sera suivi par une visite d'experts d'autres régions en Afrique du Nord ;
- (iv) l'encouragement, le cas échéant, de la gestion conjointe de ressources transfrontalières, en s'inspirant des expériences pertinentes dans le reste du continent. La Commission de l'UA doit faciliter l'échange d'expériences à cet égard ;
- (v) le renforcement de la coopération transfrontalière dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. A cet égard, l'atelier demande au CAERT de faciliter et d'appuyer, en tant que de besoin, ces initiatives.

c) Renforcement des capacités

10. L'atelier a souligné l'importance cruciale que revêt le renforcement des capacités pour la mise en œuvre réussie du PFUA, à travers, entre autres, la formation, l'échange d'expériences et la recherche visant à approfondir la compréhension des questions liées aux frontières sur le continent et à créer une base solide de connaissances, ainsi qu'à travers la collaboration avec les structures compétentes situées hors du continent.

11. Par conséquent, l'atelier recommande:

- (i) la réalisation d'un inventaire de toutes les institutions de gestion, de recherche et de formation traitant des questions de frontière dans la région de l'Afrique du Nord. A cet égard, les pays de la région sont encouragés à apporter la coopération et l'appui nécessaires à la consultance que la Commission de l'UA envisage d'entreprendre, en temps voulu, dans le cadre des mesures initiales pour le lancement du PFUA, telles qu'énoncées dans la Déclaration adoptée à Addis Abéba en juin 2007 ;
- (ii) l'encouragement de la mise en réseau des institutions compétentes en Afrique du Nord, tant entre elles qu'avec d'autres institutions similaires sur le continent et en dehors de l'Afrique ;
- (iii) l'encouragement de l'inclusion de programmes de formation en gestion des frontières dans les systèmes éducatifs des pays de la région, avec un accent particulier sur l'intégration régionale ;
- (iv) l'organisation, avec l'appui de la Commission de l'UA et d'autres institutions compétentes, d'ateliers de formation et de sensibilisation sur le PFUA, y compris l'impact environnemental des projets transfrontalières, à l'intention des autorités des zones frontalières, afin de faciliter la mise en œuvre du Programme.

d) Vulgarisation du PFUA et suivi avec les Etats membres

12. L'atelier a souligné la nécessité d'une vulgarisation effective du PFUA en vue d'en faciliter l'appropriation aux niveaux régional, national et local, ainsi que celle d'une interaction continue entre la Commission de l'UA et les Etats membres dans le processus de mise en œuvre du Programme. A cette fin, et dans le cadre de la stratégie de communication en cours de mise en œuvre par la Commission de l'UA, l'atelier recommande ce qui suit :

- (i) l'organisation par les Etats membres de la région de l'Afrique du Nord, avant la fin de l'année 2009 là où cela est possible, d'ateliers nationaux regroupant toutes les parties prenantes afin de les sensibiliser sur le PFUA et ses objectifs ;
- (ii) la présentation, en tant que de besoin, de communications sur le PFUA et sa mise en œuvre lors des réunions portant sur des projets et programmes transfrontaliers ;
- (iii) le recours aux médias nationaux et à d'autres institutions compétentes pour vulgariser les activités entreprises dans le cadre du PFUA ;
- (iv) l'encouragement de la nomination/désignation par les Etats membres de la région de l'Afrique du Nord de points focaux pour le PFUA ;

- (v) la soumission par les Etats membres de la région de l'Afrique du Nord de rapports réguliers sur la mise en œuvre du PFUA, conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif de l'UA en juin 2007

e) Partenariats et mobilisation des ressources

13. L'atelier a noté avec satisfaction les mesures prises par la Commission de l'UA en vue de bâtir les partenariats nécessaires et de mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre du PFUA, et ce conformément aux mesures initiales identifiées par la Déclaration en vue du lancement du Programme, et a exprimé sa gratitude aux partenaires qui ont fourni un appui technique et/ou financier (Allemagne, à travers GTZ, Italie et Nations unies). L'atelier a encouragé la Commission à poursuivre les efforts ainsi engagés en vue de mobiliser un appui encore plus important tant en Afrique qu'en dehors du continent.

14. L'atelier a exprimé sa profonde appréciation au Gouvernement algérien pour avoir accepté d'abriter cette réunion et pour son soutien qui a largement contribué au succès de ses délibérations.